



PÔLE RESSOURCES HANDICAP

41

## MISSIONS DU PRH

Le **Pôle Ressources Handicap 41** (PRH 41), financé par la CAF du Loir et Cher, a pour missions :

- Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap dans des structures de droit commun de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse (hors scolaire)
- Fédérer les acteurs locaux du handicap et de l'enfance-jeunesse
- Apporter des réponses au plus près des besoins des familles
- Soutenir les parents concernés dans leur parentalité

## POUR QUI ?

- Les familles avec enfant de 0 à 17 ans révolus en situation de handicap ou maladies chroniques graves
- Les équipements et professionnels de la petite enfance, de la jeunesse et de la parentalité
- Les parents en situation de handicap, ayant besoin d'appui pour l'accès aux droits communs pour leurs enfants

Ce service est entièrement gratuit.

Le PRH auprès des familles	Le PRH auprès des professionnels et des bénévoles
Le Pôle Ressources Handicap 41 vous accompagne vers un lieu d'accueil et/ou intervient en cas de difficulté au cours de l'accueil de votre enfant.	Le Pôle Ressources Handicap 41 vous accompagne et intervient pour l'accueil d'un enfant avec des besoins particuliers.
<b>Accueillir   Informer   Orienter   Guider   Aider   Soutenir   Médier</b>	<b>Sensibiliser   Accompagner   Former</b>
<p>Accompagner et soutenir les familles dans l'accès au structure de droit commun pour leur enfant en situation de handicap ou de vulnérabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous vous accompagnons dans la recherche de solution d'accueil pour votre enfant (assistant(e) familial(e), structure d'accueil de type crèche, centre de loisir périscolaire ou extrascolaire, club sportif).</li> <li>• Nous vous informons sur les différents dispositifs de soutien adaptés à votre situation.</li> <li>• Nous vous proposons un soutien pour l'ouverture ou l'information de droits ou de financements.</li> <li>• Notre rôle de médiateur facilite le lien entre la structure d'accueil et les besoins de votre enfant.</li> </ul>	<p>Apporter une soutien et un accompagnement des équipes et des professionnels pour l'inclusion d'enfants malades ou en situation de handicap :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous mettons en place des actions de sensibilisation grâce à différents outils pédagogiques (livres, CD, jouets, mallettes ressources, ...).</li> <li>• Nous vous accompagnons sur la réflexion et la mise en place du projet d'accueil de l'enfant.</li> <li>• Nous vous aidons dans l'analyse et sollicitons si besoin, l'intervention de personnes ressources spécialisées.</li> <li>• Nous vous offrons une lisibilité et une aide sur la mobilisation des moyens humains et financiers.</li> </ul>
<p>Le référent vous rencontre à domicile ou au PRH ou dans un autre lieu pour déterminer vos besoins et ceux de votre enfant.</p> <p>Il partage les informations avec l'équipe ou le professionnel qui va accueillir votre enfant.</p> <p>Le référent vous accompagne dans votre recherche puis dans la rencontre avec un lieu d'accueil collectif ou individuel (RAM, structure d'accueil, accueil de loisir périscolaire et/ou extrascolaire, club sportif, activité culturelle, artistique...) et pendant l'accueil.</p> <p>Il a pour objectif de faciliter les projets inclusifs et les échanges entre les différents acteurs.</p>	<p>Vous êtes assistant(e) maternel(le), vous travaillez en Établissement d'Accueil du Jeune Enfant, en accueil périscolaire ou de loisirs, vous recherchez une information, un interlocuteur, un accueil ou un mode de garde.</p> <p>Le référent vous rencontre sur votre lieu d'accueil pour évaluer les besoins d'informations et d'accompagnement.</p> <p>Il propose des observations lors d'un temps d'accueil de l'enfant ou lors de rencontres entre professionnels et/ou avec la famille.</p>

Il peut faire des préconisations sur l'adaptation d'espaces et d'outils de communication, ou faire des propositions de sensibilisation à l'accueil.

Il partage ses connaissances sur les besoins de l'enfant avec vous et peut contribuer à l'adaptation des projets d'accueil d'enfants en situation de handicap au sein des structures.

Le Pôle Ressources Handicap 41 propose des journées ou soirées de sensibilisation à destination des professionnel(le)s.

## CONTEXTE DE LA CRÉATION DU PRH

- La loi du 11 février 2005: une obligation de solidarité de l'ensemble de la société à l'égard des personnes en situation de handicap et le principe d'accessibilité
- Le fonds Publics et Territoires (circulaire Cnaf 2019-003)
- Le schéma départemental de Service aux Familles (2020-2023)
- La Convention Territoriale Globale, nouveau cadre de partenariat entre la Caf et les collectivités
- Le partenariat avec l'APAJH41

## PARTENAIRES



- Caf : <https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-loir-et-cher/accueil>
- APAJH : <http://www.apajh41.fr/>

## CONTACTS

Sandra DUFFIEUX : Éducatrice Spécialisée

Yohann BRECHE : Responsable du Pôle Ressources Handicap 41

Isabelle PENHA-MARTIN : Directrice du Pôle enfance

[prh41@adapei41.org](mailto:prh41@adapei41.org)

**Adresse:**

46 rue du Cavalier

41000 Blois

**Téléphone:**

09 77 07 19 89

**Type:**

Etablissements et services du pôle Enfance